

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>Date de convocation</i> Le 24 mars 2025	Séance ordinaire du 9 avril 2025 Ouverture à 20 heures 03 Présidence TREMBLAY Stéphane, Maire <u>Etaient présents :</u> ALZAR Emmanuel, AMARA Sonia, BARRAUD Charlotte, CARBONNE Laetitia, CHARINI Jémima, DECHÂTRETTE Alain, DEFRESNE Alain, DETLING Alexandrine, DOURAIS Aurélie, DUBARRY MILANO Mattéo, DUPUIS Arnaud, GHAZOUANI Fahd, GUYON Stéphanie, MILON Philippe, MOREL Marie-Pierre, MUSSARD Michèle, RUIZ Richard, SMAIL Zakia, TREMBLAY Stéphane.						
<i>Date d'affichage</i> Le 27 mars 2025							
<i>Nombre de Conseillers</i> <table><tr><td>En exercice</td><td>23</td></tr><tr><td>Présents</td><td>19</td></tr><tr><td>Votants</td><td>20</td></tr></table>	En exercice	23	Présents	19	Votants	20	<u>Excusés avec procuration :</u> FORISSIER Julien procuration à EL MAÂTOUK Hicham TALEB Karim procuration à RUIZ Richard <u>Excusés sans procuration :</u> EL MAÂTOUK Hicham (Invalidant la procuration de FORISSIER Julien) EL MANANI Safiya
En exercice	23						
Présents	19						
Votants	20						
Objet : <u>INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL</u>	<u>Secrétaire de séance :</u> DECHÂTRETTE Alain						

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-4,

Vu le Code Electoral, notamment l'article 270,

Vu la démission de Madame Pascale BANERT, en date du 13 février 2025, de ses fonctions de Conseillère Municipale et la transmission de ladite démission au représentant de l'Etat,

Considérant que la démission de Mme Pascale BANERT confère le poste devenu vacant au suivant de la liste de Mr Stéphane Tremblay,

Considérant que le suivant de la liste déposée en Préfecture des Yvelines par Monsieur Stéphane TREMBLAY, en vue de l'élection municipale partielle du 5 février 2023, est Monsieur Julien FORISSIER,

Considérant que Monsieur Julien FORISSIER en a été avisé par courrier du 17 février 2025,

- page 2 de la délibération n° 1/II/2025-

Considérant le courrier d'acceptation de Mr FORISSIER reçu en Mairie en date du 27 février 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité avec 20 voix pour :

Article 1er :

De prendre acte de l'installation de Monsieur Julien FORISSIER au sein du Conseil Municipal de Buchelay et la transmission de la Charte de l'élu(e) local(e),

Article II :

De prendre acte de la modification de l'ordre du tableau du Conseil Municipal de Buchelay.

Article III :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article IV :

Le Maire de BUCHELAY et le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

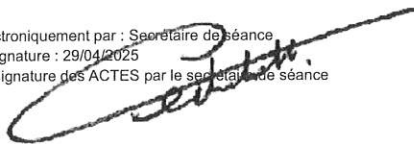
Pour Extrait conforme,
Le 10 avril 2025.

Publication électronique sur le site internet communal
selon Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021
Rendu exécutoire – Loi du 2 mars 1982

DECHÂTRETTE Alain,
Secrétaire de séance

TREMBLAY Stéphane,
Maire

Signé électroniquement par : Secrétaire de séance
Date de signature : 29/04/2025
Qualité : Signature des ACTES par le secrétaire de séance



Signé électroniquement par : Le maire
Date de signature : 30/04/2025
Qualité : Le maire et président du CCAS